



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10/03/2023

DATE D’AFFICHAGE

11/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET
BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2023

Pour : 21
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le :

Notifiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Monsieur Agostino MUZZIN

Donne pouvoir à :

Madame Claire HERLIN
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Marie Solange GRILLOT
Monsieur Hervé FRANEL

Étaient absentes :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Léa PHALIPPOUX.

DELIBERATION
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L.2121-8

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107,

VU le débat budgétaire organisé le 19 janvier 2023,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances du 9 mars 2023

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 21

Contre : 3

Messieurs Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH et
Madame Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

ADOpte le Budget Primitif (compte principal) de l’exercice 2023, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 603 178,84 €	4 313 634,95 €
INVESTISSEMENT	3 470 261,00 €	3 759 804,59 €
TOTAL	8 073 439,54 €	8 073 439,54 €

PRÉCISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire,
Marianick MORVAN

